

Nos Réf. : ENV/CB

Contrat de location de bennes avec la société LVM dans le cadre de la grève NICOLLIN d'Avril – Mai 2005

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

Vu la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 90 000 euros H.T. »

Considérant qu'il convient de louer des bennes pour la collecte des ordures ménagères par le Grand Parc en urgence en raison de la grève du prestataire de collecte habituel,

Décide

Art. 1er. – Un contrat est passé avec la société LVM, dont le siège social est situé route de Sermaises à Malesherbes (45330), pour louer une benne à ordures ménagères 2153 YF 45 du 29/04 au 15/05/05 et une benne à ordures ménagères 4906 YD 45 du 29/04 au 13/05/05.

Art. 2 - Le prix de la location s'élève à 450 € HT par jour pour la B.O.M 2153 YF 45 avec un convoyage A/R d'un montant de 216 € HT. Le prix de la location s'élève à 400 € HT par jour pour la B.O.M 4906 YD 45 avec un convoyage aller d'un montant de 216 € HT.

Art. 3 - Monsieur le Président, en vertu de la délibération du 15 janvier 2003 susvisée, est autorisé à signer le contrat à intervenir.

Art. 4. – Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 5 – Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en deux exemplaires à Versailles, le

03 AOUT 2005

**Le Président,
pour et par délégation**



Gérard MEZZADRI

Co-président de la commission environnement

PREF 70

01.08.05